

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de FURSAC

L'an **deux mille vingt et un, le seize septembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **FURSAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Olivier MOUVEROUX**.

Étaient présents : M. Olivier MOUVEROUX, M. Jacky CARIAT, Mme Catherine BATAILLE, M. Christophe CAMPORESI, Mme Bernadette DUSSOT, M. Thierry DUFOUR, Mme Lynette RENAUD, Mme Jeannine LEFORT, M. Jean BETOLAUD DU COLOMBIER, Mme Ghyslaine VIOLET, M. Robert GENY, Mme Sylvie DURAND, M. Jean-Marie VITTE, M. Thierry PAPYN, M. Xavier QUINCAMPOIX, M. Raphaël MAUMY, Mme Priscilla PHILIPPON, Mme Jeanne BOURREL, M. Marcel DUNET.

Étaient absents excusés : M. Jean-Luc MERLAUD, Mme Catherine DUBOIS, Mme Nadine DJABALLAH, Mme Ghislaine SIMONNEAU.

Procurations : M. Jean-Luc MERLAUD en faveur de M. Olivier MOUVEROUX, Mme Catherine DUBOIS en faveur de Mme Ghyslaine VIOLET, Mme Nadine DJABALLAH en faveur de M. Jacky CARIAT, Mme Ghislaine SIMONNEAU en faveur de M. Marcel DUNET.

Secrétaire : M. Jacky CARIAT.

Approbation du procès-verbal (PV) de la séance de conseil municipal du 12/07/2021 :

À la question de M. le Maire : "Y a-t-il des remarques ?", M. DUNET s'exprime de façon inintelligible. M. le Maire lui demande de préciser sa pensée. M. DUNET répond : "Non, rien, mais je ne signerai pas le compte-rendu". M. le Maire met aux voix sans que personne ne vote contre ou s'abstienne.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

INFORMATION : Présentation du projet de boucherie par l'architecte

M. David BESSON, architecte de l'agence Pépin de Banane, présente aux membres du conseil municipal son étude de faisabilité relative au projet de rénovation d'une boucherie.

À cette étape de l'analyse et au regard de la situation économique issue de la pandémie de Covid, l'agence a ajouté à l'estimatif travaux une marge de sécurité de 15% au lieu de 10% qui sera affinée au cours des études.

Si la mairie décide de poursuivre les études, la nomination d'un bureau d'études structure, d'un bureau de contrôle et d'un bureau d'études cuisine sera nécessaire pour finaliser la faisabilité des études.

Pour la mise en place de l'appel d'offre de marché public, la mairie devra s'adjoindre les compétences d'une assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la constitution du dossier.

M. Thierry DUFOUR fait remarquer que la déconstruction de l'appentis adossé à l'église peut être réalisée par les services de la commune.

Il demande des précisions sur le montant de l'AMO qui s'élève à 27 000 € et souhaite savoir s'il est possible de l'intégrer à la mission de l'agence.

L'architecte précise que ce montant correspond à l'étude + le suivi de chantier.

M. le Maire précise que la Préfecture conseille de séparer la mission confiée à l'agence de l'assistance maîtrise d'ouvrage.

Il ajoute que l'idée est que cela coûte le moins possible à la collectivité et ses habitants ; des demandes de subventions auprès de l'État, de la Région, ... seront effectuées.

M. Xavier QUINCAMPOIX demande si la commune a trouvé un boucher.

M. le Maire lui répond qu'il y a deux candidats à ce jour et ajoute que la CELMAR cherche une vitrine.

Mme Priscilla PHILIPPON s'interroge sur le pourcentage d'autofinancement de la commune dans le cas où les subventions attendues seraient inférieures au moment de la réalisation du projet.

M. le Maire rassure sur les taux de participations des différents financeurs publics et rappelle l'importance de recréer de l'animation dans le centre-bourg.

M. Marcel DUNET demande la date prévisionnelle d'achèvement du projet dans le cas où toutes les aides seraient au rendez-vous.

M. le Maire répond qu'il est préférable de se projeter au-delà des dix mois évoqués par l'architecte, vers la fin de l'année 2022 ou le début de l'année 2023. L'architecte ajoute qu'il faut prendre en compte les délais d'instruction.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-053 : Motion sur les recours au Tribunal Administratif

Vu l'incapacité de l'ancienne station d'épuration à remplir son rôle d'assainissement des eaux usées,

Vu les obligations réglementaires qui ont prévalu à la création de la nouvelle station d'épuration de la commune de

Fursac,
Vu le maintien des prix de l'assainissement pour les usagers depuis 1995,
Vu la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer la création de la nouvelle station d'épuration,
Vu le coût de mise aux normes d'un assainissement non collectif dans les villages compris dans une moyenne de 8 à 12 000 euros,
Vu qu'il aurait été anormal de demander à l'ensemble de la population communale de financer un projet ne prenant en compte l'assainissement que d'environ un tiers des habitants,
Vu la délibération du 26 février 2018 approuvant à l'unanimité l'augmentation du prix de l'assainissement pour l'établir à 2,10€/m3 pour les 100 premiers mètres cubes puis 1,85€,
Vu que le prix au m3 de l'assainissement à Fursac s'établit dans la moyenne de notre département,
Le conseil municipal de Fursac s'étonne des actions en justice qui ont été intentées par huit de ses habitants visant à annuler la délibération du 26 février 2018 et leur demande de retirer leurs requêtes déposées devant le tribunal administratif.

M. Thierry DUFOUR constate qu'une élue active dans cette démarche n'est pas présente pour prendre position.
M. Jean-Marie VITTE demande que l'objet de la motion soit précisé et souhaite que les choses ne s'enveniment pas.
M. le Maire précise qu'il s'agit de réaffirmer la nécessité d'augmenter le prix de l'assainissement, de justifier la délibération prise à l'époque et ainsi de reconnaître que ces requêtes sont injustifiées.
Il ajoute qu'il y a un risque de recevoir d'autres requêtes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à la majorité la motion ci-dessus.

23 VOTANTS
21 POUR
2 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-054 : Vente partielle de l'ancienne école sis 2, route de La Souterraine à M. Benoiton

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que M. Benoiton souhaite acquérir une partie du bien communal cadastré 231 BM 19, d'une superficie totale de 1 688 m².

Afin de donner une suite favorable à sa requête, un géomètre a réalisé une division parcellaire, comme suit :

- 231 BM 190, d'une superficie de 1 190 m² ;
- 231 BM 191, d'une superficie de 372 m² ;
- 231 BM 192, d'une superficie de 126 m².

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre la parcelle 231 BM 191 à M. Benoiton pour un montant de 15 000 €, ainsi :

- la parcelle 231 BM 190 reste la propriété de la commune, sis 2 ter route de La Souterraine ;
- la parcelle 231 BM 191 devient la propriété de M. Benoiton, sis 4 bis route de La Souterraine ;
- la parcelle 231 BM 192 devient une copropriété entre M. Benoiton et la commune, sis 2 route de La Souterraine.

M. Marguinaud a cessé son activité.

M. Benoiton souhaite y installer son siège avec trois véhicules, ainsi il exploitera et remettra en état le bâtiment.

Le passage reste commun.

Un règlement de copropriété sera établi.

Le notaire a estimé le bien entre 10 000 et 15 000 € ; il a été retenu 15 000 € afin de couvrir les frais de division.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le prix de vente de 15 000 € ;
 - autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente et à signer tout acte à venir.
- Il est précisé que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acheteur.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-055 : Végétalisation de la cour de l'école : convention d'étude avec le lycée R. Loewy de La Souterraine

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de végétalisation de la cour de l'école et la

convention de partenariat avec la cité scolaire Raymond Loewy.

Cette convention a pour objet : "Les étudiants de première année de DSAA spécialité Design d'Espace, encadrés par Madame Lucille THIERY, proposeront une étude pour la cour de récréation de l'école Félix Chevrier, répondant à un cahier des charges que chaque étudiant va définir, suite à la visite du site, de la présentation du projet et des différents ateliers réalisés avec les élèves. Début décembre 2021, seront développées et livrées, autant de propositions différentes qu'il y a d'étudiants".

Monsieur le Maire propose de s'engager via cette convention afin de bénéficier de la présentation des projets des étudiants.

La cour de l'école, qualifiée "d'austère", mérite d'être végétalisée.

Ce projet a été évoqué en conseil d'école.

La directrice souhaite faire travailler les enfants avec les étudiants.

La commission "gestion participative, tourisme et fleurissement", présidée par Mme Catherine BATAILLE, va travailler avec les parents d'élèves et les enseignants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la cité scolaire Raymond Loewy.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-056 : Plan de financement de la voirie : mobilisation de Boost' Comm' Une

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du dispositif Boost'Comm'Une, la commune dispose d'une enveloppe de 30 000 € pour financer les projets d'investissements et notamment ceux relevant de la voirie communale.

La commune souhaite donc déposer, à ce titre, un projet de réfection et d'amélioration de la voirie.

Localisation de l'opération : route du Bois aux Arrêts, route de Belleville, route de Chabanette via Mailletard, village du Peux, route du Peu de Ribbes vers le stade et route de Montigoux.

Coût prévisionnel du projet HT : 72 125.74 €

Plan de financement :

Nature des financements	TOTAL (€)	Taux %
Département - Contrat Bosst'Comm'une	14 425.15	20
Total financements publics	14 425.15	20
Autofinancement	57 700.59	80
Coût total	72 125.74	100

La maîtrise d'ouvrage de ce projet sera assurée par Evolis 23, la commune lui ayant délégué cette compétence.

M. le Maire précise que cette enveloppe est à solder au printemps prochain et rappelle qu'il s'agit du même dispositif que celui sollicité pour la passerelle sur le Peyroux.

M. Marcel DUNET demande les chiffres du plan de financement de la passerelle ; M. le Maire les lui rappelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à solliciter une subvention départementale pour le projet susmentionné dans le cadre du dispositif Boost'Comm'Une ;

- approuve le plan de financement ci-dessus ;

- demande que la subvention départementale soit versée à Evolis 23 compte-tenu de la délégation de compétence.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-057 : Achat d'un PC pour la bibliothèque : décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la bibliothèque a besoin de s'équiper d'un nouvel ordinateur.

Il leur présente le devis réalisé par AIM d'un montant de 1 058.33 € HT / 1 270.00 € TTC.

Il ajoute qu'il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire afin de créer l'opération n° 60 "ordinateur bibliothèque" et de la créditer aux articles 2051 "concessions et droits similaires" et 2183 "matériel de bureau et matériel

informatique" pour régler la facture relative à cet achat.

Intitulés des comptes	diminution / crédits alloués		augmentation des crédits		
	comptes	montants (€)	comptes	montants (€)	
OP : OPERATIONS FINANCIERES		1 270.00			
Dépenses imprévues	020	1		1 270.00	
OP : ORDINATEUR BIBLIOTHEQUE				1 270.00	
Concessions et droits similaires			2051	60	306.00
Matériel de bureau et matériel informatique			21831	60	964.00
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		1 270.00		1 270.00	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre susmentionnée et la décision modificative budgétaire ci-dessus.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

M. Christophe CAMPORESI précise que ce nouveau matériel permettra de scanner les étiquettes des livres.

INFORMATION : Création d'un point d'accueil numérique à la bibliothèque

Le département met à disposition des conseillers numériques pour faciliter l'inclusion des personnes atteintes d'illectronisme.

Un point d'accueil sera accessible tous les mercredis après-midi à la bibliothèque.

Ce dispositif est destiné à réduire la fracture numérique.

Il sera mis en place courant octobre (prévu pour le 15/10).

M. le Maire regrette que les permanences des assistantes sociales ne soient pas remises en place.

INFORMATION : Pôle ados : besoin d'un local plus spacieux

Le Pôle Ados comptabilise 25 inscrits cette année ; pour faire face à cette affluence il est nécessaire de changer de local. La commune leur a mis à disposition le local "Villedieu" provisoirement.

Il a été envisagé les lieux suivants : la maison "Rigaudy", la maison de la directrice de l'EHPAD, les logements situés au dessus de La Farandole et de "Villedieu", mais ceux-ci ne correspondent pas au besoin.

Il est demandé aux élus de réfléchir au sujet et de proposer des alternatives le cas échéant.

M. Jean-Marie VITTE soumet le garage Laville, mais celui-ci est insalubre pour accueillir du public sur de longues périodes.

Mme Jeanne BOURREL suggère l'ancienne maison de retraite, mais ce bâtiment n'est plus équipé en chauffage et électricité.

INFORMATION : Forum des associations le 18 septembre

Échange d'informations sur le déroulé de la journée ; communication du compte-rendu de la réunion des associations du 31 août dernier.

"La date du 18 septembre 2021 pour l'organisation de la journée du forum des associations est maintenue avec l'accès aux enceintes avec un pass sanitaire, il se déroulera de 10h à 17h. Des animations seront mises en place tout au long de cette journée afin de mettre en avant le label « Terre de Jeux 2024 ».

Les associations seront réparties à la salle des fêtes, au bâtiment Villedieu, sur la place de la Poste (buvette, restauration et concours de pétanque l'après-midi) et au garage Laville. Le pass sanitaire sera vérifié à chaque entrée de bâtiments ou enceintes, un tampon sera apposé sur la main de chaque personne contrôlée afin d'éviter un nouveau contrôle dans les bâtiments ou enceintes suivantes.

Les animations prévues à la date de la réunion :

Le Patois : une marche d'environ 4kms contée sur le chemin de l'histoire et des légendes, le départ se fera depuis le parking de l'église St Etienne, covoiturage possible.

Les chemins de Fursac : une boucle (2x 4 kms) autour du bourg sera fléchée, un fléchage avec les panneaux indicateurs de direction sera mis en place.

Countrys : une animation dans la salle des fêtes tout au long de la journée avec le yoga, une démo en fin de matinée au garage Laville et une possibilité d'une autre l'après-midi au concours de pétanque.

Pétanque : un concours sera organisé ce jour-là.

Club du Livre : les affiches grand format des JO ont été imprimées en différents formats, une exposition d'affiches se tiendra au bâtiment Laville avec quelques livres sur les JO.

Chasse : un affichage comme l'an dernier sera mis en place.

ANACR & Pain et patrimoine : un stand sera tenu pour les deux associations.

Nous avons prévu de faire un plan de circulation qui sera distribué à chaque entrée.

Une buvette et une restauration seront installées autour des animations et tenues par le comité des fêtes et une demande sera faite pour le camion pizza.

Le CDF se propose de prêter si besoin des talkies walkies.

Possibilité d'installation le vendredi après-midi à partir de 14h ou le samedi matin à partir de 9h."

Il est ajouté que l'activité basket-ball se déroulera dans la cour de l'école et que le Pôle Ados proposera un atelier peinture.

M. le Maire invite l'assemblée à participer à cette journée.

INFORMATION : "Privatisation" des chemins publics

Monsieur le Maire regrette que certains chemins publics soient aliénés de manière sauvage.

Il a été constaté la présence de cultures à certains endroits (*les clôtures intègrent les chemins à l'intérieur des parcelles*).

On ne peut plus passer.

La mairie reçoit beaucoup de courriers à ce sujet.

Il est illégal de s'approprier quelque chose qui ne nous appartient pas.

M. Jean-Marie VITTE s'interroge sur l'entretien de ces chemins.

Il est proposé de recenser les chemins inutiles à l'usage du public et de les proposer à la vente aux agriculteurs concernés.

INFORMATION : Proposition achat d'une balayeuse

M. Jacky CARIAT, fait part aux membres du conseil municipal d'un besoin d'une balayeuse pour le service technique de la commune.

Suite à la rencontre avec M. Frehaut, représentant JFServices, une offre va suivre.

INFORMATION : Questions diverses

- Le budget alloué à la voirie, prévu à hauteur de 150 000 €, doit être augmenté de 15 000 € de plus (rapporteur J. CARIAT) ;

- Les appartements communaux occupés doivent être un minimum entretenus par les locataires (rapporteur J. CARIAT) ;

- Il ne faut pas oublier de payer les loyers des garages (rapporteur J. CARIAT) ;

- Il faut arrêter de diviser les gens via de mauvaises informations (rapporteur J. CARIAT) ;

- Quelle est la destination du garage Laville ? Creuse Toujours communique sur le projet de tiers-lieu alors que le conseil municipal n'a encore rien acté => risque de déception (rapporteur : R. MAUMY) ;

- Vitesse excessive à Paulhac : les gendarmes peuvent-ils intervenir ? (rapporteur : R. MAUMY) ;

- Un débat sur la circulation s'ensuit avec pour conclusion que le civisme doit primer (rapporteurs divers) ;

- La terrasse du Balto pose un problème d'accès au trottoir et plus particulièrement pour les personnes âgées et les poussettes (rapporteur : X. QUINCAMPOIX) ;

- Vitesse excessive à Tancognaguet (rapporteur : X. QUINCAMPOIX)

Possibilité de limiter l'accès à une certaine longueur de camion (rapporteur : J. CARIAT) ;

- L'éclairage public à Chabannes fonctionne de 7h à 9h et s'éteint à minuit ; il serait préférable qu'il s'allume à 6h et il n'est pas utile qu'il soit allumé jusqu'à minuit (rapporteur : S. DURAND) ;

- Les Echos de Fursac n° 12 doivent être récupérés par les conseillers pour être distribués sur leurs secteurs respectifs (rapporteur : C. CAMPORESI) ;

M. CAMPORESI demande à M. DUNET s'il est d'accord pour prendre le secteur précédemment assuré par Mme GUYON => la réponse est non ;

- Ouverture de la MSP ? (demande de M. DUNET) => Tous les "postes" ne sont pas pourvus (réponse de O. MOUVEROUX) ;

- État d'avancement du PLUi ? (demande de M. DUNET) => Le document est en cours de révision par le prestataire, il est précisé que nous avons besoin d'un document d'urbanisme mais également de pouvoir accueillir du monde ; rien est acté, si celui-ci est trop restreint il est possible d'adandonner la démarche (réponse de O. MOUVEROUX) ;

- Les membres du bureau de l'association "Vivre à Chabannes" ne sont pas au courant des dons / ventes de matériel (rapporteur M. DUNET)

Il lui est préconisé de se rapprocher du Président, M. BONNET (rapporteur S. DURAND) ;

- M. le Maire adresse ses félicitations à Mme PHILIPPON pour sa réussite au concours d'infirmière au nom du conseil municipal et la remercie pour le pot offert à cette occasion.
